



Réunion ordinaire du Conseil Municipal du Mardi 16 Mai 2017

Le Conseil Municipal convoqué le 9 Mai 2017 s'est réuni le 16 Mai à 20 h 30 à la mairie sous la présidence de Monsieur Percheminier Jean-Jacques, Maire.

	Présents	Représentés par	Excusés	Secrétaire de séance
Percheminier Jean-Jacques				
Ameye Nathalie				
Cabo Michel				
Cadoux Hélène				
Cooreman Sophia		Laura Desvignes		
Desvignes Laura				
Legay Christiane				
L'Huillier Marcel		Martine Rouix		
Printemps Guy				
Rabhi Selyan				
Rangdet Christina				
Roux Martine				
Simon Jean-Pascal		Hélène Cadoux		
Villain Benjamin				

Le compte rendu de la séance du 27 Mars 2017 est adopté sans observations particulières.

I/Interconnexion eau potable avec la Commune de Vinneuf

Monsieur le Maire expose que le schéma directeur d'alimentation en eau potable sur le territoire des communes de Courlon-sur-Yonne, Compigny, Pailly, Plessis St Jean, Sergines et Vinneuf doit permettre notamment de définir les besoins des collectivités à l'horizon 2025 et de fournir les moyens de sécuriser l'alimentation en eau potable sur le secteur.

La Commune de Vinneuf rencontre des problèmes importants de qualité de l'eau sur le puits de Maison Blanche : ammonium et manganèse et est mise en demeure d'y remédier. Les études réalisées concluent à un probable

abandon de la ressource à court terme. L'ancienne ressource communale peut être remise en service mais la teneur en nitrates est très élevée et ne permet pas d'envisager une utilisation de la ressource autre que transitoire dans l'attente d'une solution définitive.

La Commune de Courlon dispose d'une ressource en quantité suffisante et de qualité correcte.

Dans ces conditions, compte tenu de la capacité de la ressource de Courlon-Sur-Yonne (720 m³/J) et de la somme des besoins des deux communes (515m³/J), il apparaît que la ressource de Courlon-Sur-Yonne peut satisfaire aux besoins des deux communes à l'échéance 2025.

Aussi une interconnexion entre les deux communes est envisageable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne son accord de principe à cette interconnexion, sous réserve de la solution technique et du chiffrage qui seront présentés prochainement par le Bureau d'Etudes IRH.

II/Convention sur la répartition des frais de fonctionnement du poste de refoulement rue de la Grange-Aux-Pesmes

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une convention avait été établie le 18/07/2002 entre les communes de Courlon et Vinneuf. Elle déterminait la répartition des charges liées au poste de refoulement rue de la Grange-Aux-Pesmes (électricité, maintenance, entretien, investissements), soit 2/3 pour Courlon et 1/3 pour Serbonnes. Cependant, cette répartition ne prend pas en compte l'évolution de la population des deux communes. C'est pourquoi, le Conseil Municipal décide d'adopter la nouvelle convention. Elle prévoit une répartition de ces charges en fonction du nombre d'habitants de chaque commune, déterminé par l'Insee et sera révisée chaque année. Cette convention prend effet dès le 1^{er} janvier 2017.

III/Acceptation de redevances 2017

Le Conseil Municipal accepte :

- la redevance de concession de gaz de 888,66 €
- la redevance d'occupation du domaine public des réseaux de gaz de 270 €
- la redevance d'occupation du domaine public ouvrages et réseaux transport et distribution d'électricité de 200 €
- la redevance d'occupation du domaine public France Telecom de 927,54 €

Ces recettes seront affectées à l'article 70323 du budget communal.

IV/Convention financière avec le SDEY pour la maintenance et l'entretien de l'éclairage public

Cette convention fait suite au transfert des compétences en matière d'éclairage public au SDEY et concerne les interventions entre août et octobre 2016. La part communale est fixée à 80 %, soit 809,27 € TTC. Les conseillers sont favorables à cette convention et autorisent, par délibération, M. le Maire à la signer.

V/Tarifification concessions de cimetière et columbarium

Aux fins de régularisation, le Conseil adopte les tarifications suivantes pour le cimetière et le columbarium :

	Concession de cimetière	Columbarium
15 ans	120 €	300 €
30 ans	180 €	600 €

VI/Taux horaire des Professeurs des Ecoles/nap

Considérant l'intervention de deux professeurs des écoles dans le cadre des nouvelles activités périscolaires et le décret n°2016-270 paru au bulletin officiel le 2 mars 2017, qui porte le taux horaire des heures supplémentaires des Professeurs des Ecoles de 21,86 € à 22,34 €, avec effet du 1^{er} février 2017, le Conseil décide d'appliquer la réactualisation de ce taux et de faire un rappel sur les heures supplémentaires déjà effectuées par les enseignantes depuis le 1^{er} février dernier.

De plus, un décret relatif à l'organisation du temps scolaire et au devenir des nouvelles activités scolaires est annoncé pour les semaines à venir. Les conseillers décident d'anticiper sa parution et de mettre en place des consultations avec les parents d'élèves, les enseignants et les intervenants pour pouvoir se prononcer sur ce sujet.

VI/Autorisation de poursuites permanentes et générales données au comptable

Cette autorisation avait été délivrée au percepteur de Sergines et doit être renouvelée et délivrée à Mme le Percepteur de Pont-Sur-Yonne. Elle permet au comptable public de mettre en œuvre toutes les procédures légales afin de recouvrer les sommes dues à la Commune. Les conseillers sont favorables à cette délibération.

VII/ Location salle communale : règlement d'utilisation et montant de la caution

Monsieur le Maire fait part au Conseil des nuisances sonores de ce week-end, à la salle des fêtes (feu d'artifice sans autorisation, tapage nocturne dans la cour et dans la rue). Il précise qu'il a reçu des plaintes et rappelle que ce type d'incivisme est de plus en plus fréquent. Il souhaite connaître l'avis des conseillers quant aux solutions à apporter à ce problème. Après en avoir délibéré, les conseillers décident, dans un premier temps, de faire des ajouts au règlement déjà existant et de fixer, par délibération, la caution demandée lors des locations à 500 €. Les demandes de location impliqueront la signature d'une attestation sur l'honneur certifiant qu'il a bien été pris connaissance du règlement.

VIII/Questions diverses

a) Echange sur la présentation d'aménagement de la parcelle ZW n°132 « Les Vioules »

Les conseillers prennent connaissance de la proposition de découpe réalisée par l'aménageur « Babeau-Seguin » suite aux différents souhaits qu'ils avaient exprimés. Après plusieurs échanges de vue, il ressort que ce projet ne correspond pas aux attentes tant sur le nombre de T5, que sur le nombre et le type de logements sociaux retenus

par l'aménageur. De plus, les extensions de réseaux jusqu'au terrain doivent être chiffrées et avec l'établissement du PLUI, le devenir de la zone sur laquelle est située le terrain reste à connaître. C'est pourquoi, le Conseil décide de continuer à mener sa réflexion avant de pouvoir se prononcer définitivement sur ce projet.

b) Organisation du 14 juillet : il conviendra de mettre rapidement au point l'organisation de la fête nationale. Une exposition de dessins et caricatures réalisés par monsieur J.C. Clergial se tiendra au lavoir. Il sera donc nécessaire d'organiser des permanences.

Questions des conseillers

Laura Desvignes signale des infiltrations d'eau dans les placards de la salle des fêtes et précise qu'elles surviennent lors de fortes pluies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h 35.

En Mairie de Courlon-sur-Yonne, le 22 Mai 2017

Le Maire,

Jean-Jacques Percheminier